

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1028 Personnel autochtone

n° 1028

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

23 août 1946

Numéro JO

n° 8 du 31/08/1946

Date du numéro

31 août 1946

TEXTE INTÉGRAL

Le nommé Abdi Aden, gardien du centre d'estivage de l'Arta. est licencié, pour mauvaise manière de servir, à compter du 16 août 1946. Il n'est dû a l'intéressé ni préavis ni in demnité de licenciement.